

Page: 1/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 03.02.2021 Date d'impression: 17.08.2022

RUBRIOUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL CLEAN SAFE NETTOYANT CAPTEUR PRET A L'EMPLOI
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées:

Détergent.

Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.

- · Emploi de la substance / de la préparation : mélange
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

ACTION PIN ZI de Cazalieu CS 60030

40260 CASTETS

FRANCE

tel: 33-(0)-558550700 fax: 33-(0)-558550707 fds@action-pin.fr

- · Service chargé des renseignements: Commercial
- \cdot 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- · Conseils de prudence

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

- · 2.3 Autres dangers
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:			
CAS: 5131-66-8	3-butoxy-2-propanol	1-1,5%	
EINECS: 225-878-4	♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1	
Numéro index: 603-052-00-8			
Reg.nr.: 01-2119475527-28			
	(8	suite page 2)	

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 17.08.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL CLEAN SAFE NETTOYANT CAPTEUR PRET A L'EMPLOI

| CAS: 67-63-0 | propane-2-ol | | 0,5-1% | | EINECS: 200-661-7 | Reg.nr.: 01-2119457558-25 | Flam. Liq. 2, H225; \$\frac{1}{2}\$ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 | |

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Si la personne est consciente, rincer la bouche.

Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Movens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO2)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Equipement de protection individuel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas jeter directement dans l'environnement.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Eliminer la matière collectée conformément à la règlementation.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

- FR

(suite page 3)

Page : 3/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.08.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL CLEAN SAFE NETTOYANT CAPTEUR PRET A L'EMPLOI

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas mélanger de produits différents.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Température maximale de stockage: < 35°C
- · Température minimale de stockage: > 0°C
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

BE 200 ppm-500 mg/m³ (8h); 400 ppm-1000 mg/m³ (15 min)

FR | 400 ppm-980 mg/m³ (15 min)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

- $\cdot \textit{Mesures de protection individuelle, telles que les \'equipements de protection individuelle}$
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des gants conseillé lors du transvasement Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandé: caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Produit non classé, cependant pour plus de sécurité, port des lunettes conseillé lors du transvasement

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

- FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.08.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL CLEAN SAFE NETTOYANT CAPTEUR PRET A L'EMPLOI

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur l	s propriétés phy	ysiques et chimiq	ues essentielles

· Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide.

Incolore

Caractéristique

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100°C (eau)

· Inflammabilité Le mélange n'est pas inflammable.

· Point d'éclair: >80 °C

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Température de décomposition: Sans objet.
 • pH à 20 °C 4 - 5,5

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Solubilité

· *l'eau*: Entièrement miscible

• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Sans objet. • Pression de vapeur: 2,3 kPa (eau)

· Densité et/ou densité relative

• **Densité à 20 °C**: 0,9993 g/cm³

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Aspect: Liquide. · Forme: Liquide limpide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger

· Substances et mélanges explosibles néant néant · Gaz inflammables · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant néant

Liquides pyrophoriques néant
 Matières solides pyrophoriques néant
 Matières et mélanges auto-échauffants néant
 Substances et mélanges qui dégagent des gaz

 Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
 Liquides comburants néant
 Matières solides comburantes néant
 Peroxydes organiques néant
 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

· Explosibles désensibilisés

Page : 5/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 17.08.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL CLEAN SAFE NETTOYANT CAPTEUR PRET A L'EMPLOI

(suite de la page 4)

- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol			
Inhalatoire	CL50	3,5 mg/l (rat)	
CAS: 67-63-0 propane-2-ol			
Oral	LD50	5.280 mg/kg (rat)	
Voie cutanée	LD50	12.800 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50/4 h	72,6 mg/l (rat)	

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicocinétique, métabolisme et distribution données non disponibles à ce jour
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) données non disponibles à ce jour
- · Toxicité par administration répétée données non disponibles à ce jour
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol		
CE_{50} , 48 heures $> 1000 \text{ mg/l (poisson ; daphnie)}$		
CAS: 67-63-0 propane-2-ol		
EC50(48h)	13.299 mg/l (daphnies)	
EC50/72h	>1 ug/l (algues)	
LC0/96h	9.640 mg/l (poisson)	
	(suite page 6)	

(suite page 6)

Page : 6/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.08.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL CLEAN SAFE NETTOYANT CAPTEUR PRET A L'EMPLOI

(suite de la page 5)

- $\cdot \textit{12.2 Persistance et d\'{e}gradabilit\'{e}} \text{ Pas d'autres informations importantes disponibles}.$
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Solubilité avec l'eau : soluble
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: données non disponibles à ce jour
- · vPvB: données non disponibles à ce jour
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Elimination du produit/de l'emballage

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

· Code déchet:

07 06 : dechet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques 15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus. 20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport			
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.		
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.		
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.		
· 14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.		
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.		
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.		
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément au instruments de l'OMI	x Non applicable.		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- \cdot 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Références législatives :

(suite page 7)

FR

Page : 7/7

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.08.2022 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 03.02.2021

Nom du produit: Le VRAI PROFESSIONNEL CLEAN SAFE NETTOYANT CAPTEUR PRET A L'EMPLOI

(suite de la page 6)

· Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006 Contient parmi d'autres constituants:

· moins de 5%:

agents de surface anioniques agents de surfaces non ioniques

· Règlement REACh (CE) n°1907/2006 :

Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. 218297-V1

· Phrases R et/ou H pertinentes:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · Service établissant la fiche technique: Marketing
- · Date de la version précédente: 23.03.2020
- · Numéro de la version précédente: 3
- · Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.

Version CLP 1.4

- EE